

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 205-206

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES

● Le Conseil national n'estime pas nécessaire d'inscrire la garantie du secret bancaire dans la Constitution fédérale. Il a classé par 112 voix contre 43 une initiative parlementaire en ce sens de l'UDC et, par 114 voix contre 48, a refusé de donner suite à des initiatives similaires des cantons de Genève, Tessin, Argovie et Bâle-Campagne.

nagement du territoire. Le premier texte s'oppose à la « création effrénée d'implantations portant atteinte au paysage et à l'environnement ». Il s'attaque tout aussi bien aux complexes industriels, aérodromes et carrières qu'aux stades, stations d'épuration, parkings ou parcs d'attraction. En cas d'atteinte au paysage, leur création ou leur extension devraient répondre à un besoin urgent de la politique nationale de la santé, de la formation, de la pro-

chaque commune ». Les communes seraient obligées de publier chaque année leur plan de quotas de résidences principales et l'état détaillé de son exécution.

PÉTITIONS

● L'Association suisse des transports routiers (ASTAG) refuse de passer encore à la caisse en matière de transports de marchandises par la route. Elle a remis au gouvernement une pétition munie de plus de 150 000 signatures contre une nouvelle hausse de la taxe poids lourds prévue pour 2008. En 2005, la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) a été augmentée de 50 % par décision populaire. L'ASTAG dénonce le fait que la Suisse connaît aujourd'hui déjà les redevances sur le trafic des poids lourds de loin les plus élevées d'Europe. Selon elle, cette augmentation de 10 % prévue pour le 1^{er} janvier 2008 pénaliserait non seulement les transporteurs mais également l'ensemble de l'économie suisse et les consommateurs. La pétition est d'ailleurs soutenue par d'autres associations économiques telles que l'Union patronale suisse et l'Union suisse des paysans.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a accédé à la demande de la Chancellerie fédérale. L'organe officiel d'arbitrage des litiges relatifs aux noms de domaine, qui dépend de l'ONU, a reconnu le droit exclusif de la Suisse à son propre nom dans les trois langues officielles. La Suisse peut ainsi se présenter officiellement sur Internet avec son propre nom.

● Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la communication (DETEC) de réformer la loi postale pour 2007. Sont prévus : le changement de statut de la régie (qui pourrait devenir une société anonyme), l'adaptation des conditions de travail du personnel au marché privé, la levée du monopole résiduel sur l'acheminement du courrier. La gauche proteste contre ce qu'elle appelle un premier pas vers la privatisation et brandit la menace d'un référendum. Par ailleurs, le président du conseil d'administration de La Poste, Anton Menth, a annoncé que le géant jaune pourrait supprimer quelque 5 000 emplois ces dix prochaines années.

ÉCONOMIE

● La suppression du poste de « Monsieur Prix » n'est pas pour demain. Le Conseil national s'est rallié aux arguments de Joseph Deiss qui a loué le travail accompli au sein de cette fonction. Une motion de l'UDC a été enterrée par 110 voix contre 58. Pour ce parti, la surveillance des prix porte atteinte à la liberté économique et est



● Le Parti radical suisse a déposé son initiative populaire visant à restreindre le droit de recours des associations écologiques en matière de constructions. Intitulée « assez d'obstruction, plus de croissance pour la Suisse », cette initiative a recueilli 119 846 signatures.

● Franz Weber a jusqu'au 20 décembre 2007 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires à l'aboutissement de chacune de ses deux initiatives tandem « Sauver le sol suisse ». Les deux initiatives populaires visent à freiner la dégradation du paysage en limitant l'autonomie des cantons en matière d'amé-

tection de la nature et du paysage. La seconde initiative veut en « finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires ». Elle limite le nombre de résidences secondaires qui doivent « constituer au maximum 20 % du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de



TRANSPORTS, COMMUNICATIONS

● La Confédération est désormais fixée : elle aura le droit d'utiliser l'adresse www.suisse.ch actuellement détenue par un ingénieur alémanique.

superflue. Il s'en est aussi pris à la personne du préposé, Rudolf Strahm.

● Les coûts moyens de la main-d'œuvre en Suisse se sont élevés à 50,70 francs par heure travaillée pour l'industrie et la plupart des services en 2004. En comparaison européenne, ce niveau est le plus élevé selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les coûts de la main-d'œuvre sont composés à hauteur de 82,6 % par les salaires et les traitements, à 14,8 % par les cotisations sociales à la charge des employeurs et à 2,6 % par les frais de formation professionnelle, recrutement et autres dépenses, a indiqué l'OFS.

● Le Groupe pour une Suisse sans armée va lancer une initiative populaire pour l'interdiction des exportations de matériel de guerre. Selon lui, les exportations suisses servent en ce moment avant tout à la « préendue guerre » contre le terrorisme. Le groupe veut interdire l'exportation et le transit par la Suisse de matériel de guerre, y compris les technologies pouvant servir à en fabriquer. Il s'agit d'éviter que les entreprises suisses ne contournent l'interdiction en vendant des plans à l'étranger ou en faisant produire du matériel sous licence.



CONSEIL FÉDÉRAL

● Les Forces terrestres et aériennes ne fusionneront pas. Après avoir chargé le département de la défense d'examiner la possibilité de regrouper ces deux unités à des fins d'économies, le Conseil fédéral a renoncé à franchir le pas.

● Les PDG et administrateurs des sociétés cotées à la bourse suisse ne pourront plus taire leur salaire à partir de l'an prochain. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur des nouvelles règles de transparence au 1^{er} janvier. La modification du Code des obligations s'appliquera pour la première fois à l'exercice qui débute en 2007. Les entreprises concernées devront indiquer toutes les indemnités touchées directement ou indirectement par les membres du conseil d'administration, actuels ou anciens, ainsi que par leurs proches. Leurs participations dans la société seront aussi soumises aux règles de transparence. Au niveau de la direction, seuls l'enveloppe globale et le salaire le plus élevé devront être rendus publics.

● Chaque conseiller fédéral doit continuer à être confirmé dans ses fonctions par une élection individuelle. Le Conseil national a refusé par 88 voix contre 73 de remplacer la procédure actuelle par une élection au scrutin de liste.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse a décidé d'allouer un million de francs à l'achat de médicaments pour les territoires palesti-

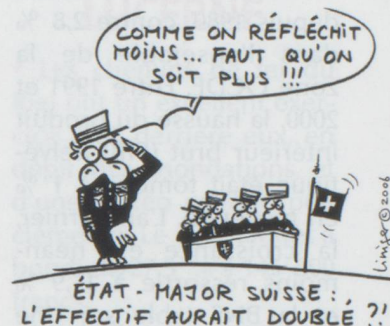
niens et d'envoyer deux experts de la santé dans ces territoires. Ces médicaments « sont destinés à soigner les patients dont l'état est particulièrement critique ». Cette aide a été décidée en raison de « la situation extrêmement précaire » qui règne dans les territoires palestiniens et de « la menace d'effondrement » de leur système de santé publique, selon l'agence humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères. La répartition et la distribution de ce matériel se feront en étroite coopération avec le ministère de la Santé de l'Autorité palestinienne, avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et avec d'autres organisations partenaires.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● Benedikt Weibel, le patron des CFF qui a annoncé son départ en retraite anticipée pour la fin de l'année, a déjà trouvé un nouvel emploi. Dès le 1^{er} janvier prochain, il portera la casquette de « Mister Euro 2008 » sous la houlette du conseiller fédéral Samuel Schmid. Il devra superviser l'ensemble de l'organisation, dont les finances, la sécurité et le marketing des différents lieux où se dérouleront les matches.

● De 8 000 à 10 000 soldats seront nécessaires pour assurer la sécurité lors de l'Eurofoot en 2008, estime Samuel Schmid. Mais l'armée n'interviendra qu'à la demande des cantons, rappelle le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et

des sports (DDPS). L'armée a cependant adapté sa planification des cours de répétition pour disposer des effectifs nécessaires au bon moment.



● La commission parlementaire des finances exige des explications de Christophe Keckeis, chef des armées. En effet, malgré l'annonce de la suppression de 2 500 postes, les charges salariales n'ont quasiment pas diminué. Les postes à salaires relativement bas qui ont été supprimés sont compensés par de nouvelles embauches plus coûteuses. L'état-major serait passé de 230 à 450 postes...

BNS

● Il est indispensable que la Suisse fasse des progrès en terme de productivité, estime Jean-Pierre Roth, président de la Banque nationale suisse (BNS). Sans cela, le financement futur des assurances sociales ne pourra être réalisé que grâce à des taxes. Cette détérioration de la situation « est imputable avant tout à une progression plus faible de la productivité par heure travaillée », note le banquier. Il faudra donc à l'avenir « faire mieux avec nos ressources disponibles », afin surtout de ne pas ponctionner davantage les jeunes actifs. S'appuyant sur des statis-

Nouvelles fédérales

▷ tiques de l'OCDE, Jean-Pierre Roth souligne que la valeur ajoutée n'a progressé que de 1,5 % par an en moyenne en Suisse depuis 1980, contre 2,8 % dans l'ensemble de la zone OCDE. Entre 1991 et 2000, la hausse du produit intérieur brut (PIB) helvétique était tombée à 1 % en moyenne. L'an dernier, la croissance est néanmoins ressortie à 1,9 % et la BNS table sur une augmentation supérieure à 2,5 % cette année. Au premier trimestre 2006, sur un an, le PIB suisse a bondi de 3,5 %.

● Les résultats de la Banque nationale suisse (BNS) au 1er trimestre ont été fortement gonflés par la hausse du cours de l'or. Son bénéfice net s'est inscrit à 3,57 milliards de francs, contre 2,36 milliards pour la même période de 2005.

AGRICULTURE

● La Confédération n'aura pas à indemniser les paysans dans l'affaire de la vache folle. Le Tribunal fédéral (TF) estime que les autorités ne peuvent pas être tenues pour responsables du préjudice subi par les agriculteurs suite à l'effondrement du marché de la viande. Un groupement de paysans réclamait plus de 300 millions de francs de dédommagement. La Confédération a agi dans les règles compte tenu des connaissances scientifiques du moment et des pressions inhérentes à une période de crise, estime le TF.

● L'utilisation d'antibiotiques pour soigner le bétail est en régression dans



ANTIBIO POUR BÉTAIL : LA RÉGRESSION... OUF !

les fermes suisses. Elle a reculé de près de moitié ces quinze dernières années, selon une enquête de la Station fédérale de recherches en production animale et laitière. En 1989, près de quatre tonnes d'antibiotiques ont été utilisées.

INTÉRIEUR

● La Suisse adopte les corrections à la réforme de l'orthographe allemande, a décidé la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Elles n'apporteront que des modifications marginales de l'enseignement dans les écoles primaires. Officiellement, les corrections de la réforme sont entrées en vigueur le 1^{er} août en Allemagne, en Autriche et en Suisse, a indiqué la Conférence. Un délai d'adaptation a cependant été décidé, variant d'un pays à l'autre. En Suisse, les écoles vont tolérer les variantes admises jusqu'ici durant trois ans, soit jusqu'au 31 juillet 2009. En Autriche, le délai sera de deux ans et en Allemagne d'un an. La réforme de l'orthographe allemande a été introduite en 1998 dans les écoles suisses.

● La consommation de tabac recule en Suisse, se félicite l'Office fédéral de

la santé publique (OFSP) qui a lancé une nouvelle campagne de prévention du tabagisme. Avec le soutien du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et des assureurs maladie, il veut également lutter contre le tabagisme passif dans les entreprises. Deux entreprises sur dix autorisent encore la fumée au travail ou ne l'interdisent que partiellement. Résultat : 47 % des salariés en subissent les méfaits et 31 % y sont exposés au moins une heure par semaine. Or, les entreprises ont un intérêt financier à bannir la fumée en leur sein : une étude de l'OFSP a montré que les coûts résultant de la consommation de tabac se montent à 10 milliards de francs pour la collectivité, dont 3,8 milliards en perte de gain. De son côté, un rapport du Conseil fédéral chiffre à 500 millions par année les coûts engendrés par le tabagisme passif.

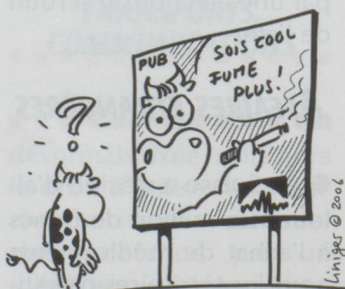
JUSTICE ET POLICE

● Le visionnement d'images pédopornographiques sur Internet devrait être punissable au même titre que leur téléchargement. La loi ne punit actuellement que celui qui télécharge de la pornographie dure. Le Conseil fédéral soutient la proposition du conseiller aux États Rolf

Schweiger (PRD, ZG). Seul l'accès par mégarde à des images ne serait pas punissable. Dans sa réponse, le gouvernement se dit aussi favorable à une norme pénale sanctionnant les fournisseurs d'accès à Internet qui ne respectent pas l'obligation de conserver six mois les fichiers journaux de leurs clients. En revanche, il refuse de les obliger à délivrer gratuitement aux usagers des logiciels filtrant les contenus pornographiques.

● Les plus de 700 000 résidents extra-européens de Suisse peuvent désormais transiter sans visa dans les pays de l'Union européenne (UE). Ils peuvent utiliser leur permis B ou C accompagné de leur passeport comme visa de transit. Cette décision facilite la vie des résidents extra-européens de Suisse qui devaient jusqu'ici demander un visa Schengen pour rentrer dans leur pays d'origine, démarche longue et coûteuse. Le passage dans un pays de l'espace Schengen n'est autorisé que pour une période de cinq jours. À la mission suisse de Bruxelles, on se réjouit de l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Le syndicat Unia, qui s'est engagé depuis des années au côté du Forum pour l'intégration des migrants (FIMM) en faveur de l'abolition des visas de Schengen de transit, a également accueilli la nouvelle avec satisfaction.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**



ÉVOLUTION DU
TABAGISME SUISSE !